ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Le symbole du carnet de liaison

Question écrite n° 33735

Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la possibilité de donner une dimension symbolique au carnet de liaison, interface entre les parents d'élèves et l'équipe pédagogique. En effet, à l'occasion de l'hommage rendu à Samuel Paty, plusieurs élus du nord toulousain et des membres de la communauté éducative ont émis des propositions pour renforcer l'expression des valeurs de la République dans le périmètre scolaire. Dans ce cadre, pour accentuer la présence de symboles républicains (drapeau, devise), qui ne sont malheureusement pas toujours très visibles, le carnet de liaison semble être un support intéressant. Chaque enfant, dès la maternelle, possède en effet un carnet de liaison qu'il utilise régulièrement, en classe comme en famille. Dès lors, pourquoi ne pas utiliser la page de couverture pour affirmer certains symboles comme, par exemple, la devise de la République ? Le choix d'une même charte graphique pour tous les carnets de liaison contribuerait ainsi à promouvoir les valeurs de la République. Aussi, il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Jean-François Portarrieu
Circonscription : Haute-Garonne (5e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 33735
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 10 novembre 2020, page 7900
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)